



Internet est un formidable outil de diffusion de l'information. Certaines ne sont toutefois pas à mettre entre toutes les mains. Consultez pour cela notre dossier du mois sur le contrôle parental.

Les animateurs CEMI,
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



ACTUALITÉS

Numérisez, conservez et partagez vos vidéos :

VideoForever, le spécialiste de la gestion du patrimoine vidéo des particuliers et des entreprises (numérisation d'anciens films, hébergement et partage sur Internet...) vient de franchir le cap des 50 000 Web TV en ligne pour ses clients qui peuvent ainsi composer et bénéficier de leur librairie vidéo. Le site www.videoforever.com offre la possibilité aux internautes d'héberger, de visualiser et de partager leurs vidéos numérisées par VideoForever dans leur espace Web TV. Il permet également de créer en ligne des DVD 100% personnalisés (titres, menus, chapitres, jaquettes, faces des DVD...) à partir des vidéos numérisées.

Les entreprises ont leur portail officiel :

Depuis le 23 octobre, les entrepreneurs peuvent se rendre sur le nouveau portail mis en ligne par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, www.entreprises.gouv.fr. Intitulé « Bercy au service des entreprises et de l'emploi », il a pour objet d'accompagner les entreprises dans leurs démarches quotidiennes.

Entreprises.gouv.fr se penche en particulier sur les questions fiscales, sociales, les démarches administratives, les formalités douanières, les téléprocédures, etc. et surtout, pour chaque question que se pose l'entrepreneur, il renvoie vers le site concerné : ministère des Finances, du Budget, site des collectivités territoriales, etc.



AGENDA

Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI)

- Devis et factures informatisés : 05 et 12 novembre 2007
- Internet : un outil pour l'entreprise : 08 et 15 novembre 2007

Les sessions du Passeport pour l'Economie Numérique au CEMI

- Internet : outil de recherche d'informations et de nouveaux marchés : 07 novembre 2007
- Mettre son entreprise en réseau et sécuriser son informatique : 21 novembre 2007



L'ASTUCE DU MOIS

Désinstaller MSN Messenger sous Windows XP :

Par défaut, Windows XP est livré avec la messagerie MSN Messenger. Celle-ci devient rapidement envahissante, surtout si votre ordinateur ne sert qu'à la comptabilité ou la facturation de l'entreprise. Malheureusement, à première vue, il n'y a aucun moyen de la désinstaller. Cela est toutefois possible. Pour cela, cliquez sur le bouton « Démarrer » puis sur « Exécuter ». Saisissez cette commande « RunDll32 advpack.dll,LaunchINFSection %windir%/INF/msmsgs.inf,BLC.Remove » puis validez. MSN Messenger ne se chargera plus dans la barre des tâches.

Pour le désinstaller complètement, ouvrez le Poste de travail puis allez dans le dossier « C:/Windows/Inf ». Double cliquez sur le fichier « sysoc.inf » puis supprimez le mot « hide » de la ligne « msmsgs=msgrocm.dll,OcEntry,msmsgs.inf,hide,7 ». Enfin, allez dans le Panneau de configuration puis cliquez sur le module « Ajout/Suppression de programmes ». Il est alors possible de désinstaller MSN Messenger.



LE LOGICIEL DU MOIS

Détruisez les vers qui ont pu s'infiltrer dans votre ordinateur :

Beaucoup de personnes connaissent déjà le célèbre anti-virus gratuit "Avast". Que vous l'utilisiez ou non, savez-vous qu'il existe un 2ème logiciel téléchargeable nommé "Avast! Virus Cleaner" et qui est indépendant de l'anti-virus ? Avast! Virus Cleaner est spécialisé dans la destruction des vers infiltrés dans votre système.

Il faut rappeler que l'action des vers est particulièrement nuisible car ils s'infiltrent dans un logiciel ou dans Windows. Il ne suffit pas de les éliminer, il faut aussi restaurer le système altéré. Il est recommandé de laisser Avast! Virus Cleaner travailler automatiquement. Il vous suffit ainsi de cliquer sur "Démarrer scan" afin de lancer la détection des vers. Lisez aussi soigneusement tous les conseils donnés afin de pouvoir utiliser l'outil au mieux. Il faut, par exemple, arrêter la protection résidente de votre antivirus pour ne pas bloquer l'action d'Avast! Virus Cleaner.

N'oubliez pas non plus les mises à jour indispensables pour qu'il puisse détecter les derniers vers recensés.

<http://www.avast.com/fre/avast-virus-cleaner.html>



LE SITE INTERNET DU MOIS

Utilisez un nouvel outil de traduction en ligne : Windows Live Translator :

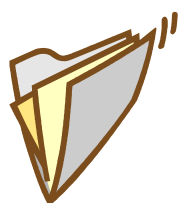
Microsoft a mis en ligne très récemment un outil de traduction, pour l'instant en version Bêta. " L'utilisation est très simple : un menu déroulant permet de choisir le sens de la traduction.

Vous collez le texte à traduire dans le premier champ de saisie nommé "Texte à traduire" (500 mots maximum), puis vous cliquez sur le bouton "Traduire" en dessous. Le texte traduit apparaît alors dans la fenêtre "Texte traduit".

Le traducteur propose treize langues pour l'instant : l'anglais, l'allemand, l'arabe, le chinois simplifié, le chinois traditionnel, le coréen, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais, le néerlandais, le russe et, bien sûr, le français.

Enfin, un troisième champ permet de traduire une page Web en collant son URL. La page Web demandée s'affiche ainsi dans "la visionneuse bilingue". Grâce à cet affichage, vous pouvez parcourir la page Web d'origine et la traduction en parallèle (défilement, navigation et mises en surbrillance synchronisés), entrer l'URL d'une nouvelle page Web, sélectionner une langue de traduction, choisir parmi quatre mises en page bilingues, et quitter le mode bilingue afin d'afficher uniquement le contenu de la page Web d'origine.

<http://translator.live.com/Default.aspx>.



LE DOSSIER DU MOIS :

Utilisez le contrôle parental pour votre connexion Internet :

C'est bien connu, on trouve de tout sur Internet et le pire côtoie souvent le meilleur, sans que l'on puisse faire le tri. Ce n'est pas forcément un problème pour les adultes, mais ça peut le devenir pour des enfants ou des adolescents n'ayant pas encore le recul nécessaire.

En premier lieu, il convient de préciser la chose suivante : en ce qui concerne Internet, il n'y a pas meilleure sécurité pour les enfants que celle qui consiste à dialoguer avec eux.

Certes, mais les parents ne peuvent pas être sans cesse derrière l'écran de leur progéniture. Il faut donc trouver un moyen de contrôle automatique.

Alors même si aucun logiciel de contrôle parental ne leur assurera une sécurité totale, ils représentent tout de même des outils d'aide dans l'éducation sur Internet.

Dans ce domaine, tous les fournisseurs d'accès à Internet proposent un outil de contrôle :



L'option contrôle parental se trouve en bas de la page d'accueil. Cliquez sur « contrôle parental ». Une fois que vous êtes sur la page dédiée au contrôle parental, identifiez-vous (rentrez votre adresse mail ainsi que votre mot de passe) afin de recevoir le logiciel.

http://www.aliceadsl.fr/securitepc/default_copa.asp



Pour trouver l'option contrôle parental, cliquez en haut de la page d'accueil sur « Déjà abonné ? Identifiez-vous ». Identifiez-vous en entrant votre login et votre mot de passe. Allez ensuite dans la rubrique « Sécurité » et cliquez sur « contrôle parental ».

<http://adsl.club-internet.fr/television/securite.phtml?opt=par>



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère
2 boulevard du Soubeyran BP 90
48003 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 12 66 fax : 04 66 49 19 15
info@cma-lozere.fr www.cma-lozere.fr

L'option contrôle parental se trouve en bas de la page d'accueil. Cliquez sur « Protection de l'enfance ». Une fois que vous êtes sur la page dédiée au contrôle parental, cliquez sur « Installation de Free Angel Beta ». Vous n'avez pas besoin de vous identifier.

<http://home.free.fr/protection/enfance.html>



Une fois que vous vous êtes connecté à l'univers AOL, vous trouverez l'option contrôle parental dans la barre de navigation (en haut de la page). Cliquez sur « contrôle parental » et finissez l'installation du logiciel (le logiciel est déjà pré installé).

<http://aolassistance.aol.fr/assistance/support/resultSearchKeyword.do?query=contr%F4le%20parental>



Pour trouver l'option contrôle parental, vous devez aller sur le site www.neufsecurite.fr. Cliquez sur « contrôle parental gratuit », puis sur « Pour accéder au Contrôle Parental gratuit de Neuf, cliquez ici ». Pour recevoir le logiciel, vous devez vous identifier. Vous recevrez un email avec un lien permettant de télécharger le logiciel ainsi que la clé d'activation du logiciel.

<http://www.neufsecurite.fr/Neuf-Securite/controleparentalform.html>



Pour trouver l'option contrôle parental, cliquez sur « contrôle parental » dans la rubrique « Pratique » en bas à gauche de la page d'accueil. Ensuite cliquez sur « Installer le Contrôle Parental version 4.1 » à gauche de la page. Vous n'avez pas besoin de vous identifier.



Pour trouver l'option contrôle parental, allez sur www.tele2internet.fr et cliquez sur « GRATUIT ! Téléchargez le logiciel de contrôle parental de Tele 2 ». Le téléchargement se fait automatiquement. Vous n'avez pas besoin de vous identifier.

http://www.editorial.tele2internet.fr/?page=T2IPROM_CONTPAR

Vous trouverez aussi sur le marché de nombreux logiciels (payants ou gratuits) à installer sur votre ordinateur. Pour vous faire une idée sur ces applications, visitez le site <http://www.01net.com/telecharger/windows/Securite/controle-parental>.

Si vous avez la « chance » de posséder la dernière version de Windows, sachez qu'il contient lui aussi un outil de contrôle parental simple à utiliser. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.microsoft.com/france/windows/products/windowsvista/features/details/parentalcontrols.aspx>.



LA DEFINITION DU MOIS :

Proxy : outil (logiciel ou matériel) placé entre la machine de l'internaute et l'Internet pour faire office de zone tampon. Le Proxy sert à la fois de protection, pour éviter toute intrusion, et de « zone mémoire » pour accéder plus rapidement aux sites déjà visités précédemment.